



Appel à candidatures

Election du vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) de l'Université de Limoges

Vu l'article L712-6 du code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges et notamment l'article 9.3 ;

A la suite des élections des représentants des personnels et usagers au conseil d'administration, à la commission de la recherche et à la commission de la formation et de la vie universitaire, l'Université de Limoges élira son Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire lors de la réunion du conseil académique prévue le lundi 27 janvier 2025. Dans ce cadre, un appel à candidature est ouvert.

Conditions nécessaires pour être candidat

Le vice-président de la CFVU est élu pour 4 ans à la majorité absolue des membres du conseil académique (élus et personnalités extérieures) parmi l'ensemble des personnels et usagers de l'Université de Limoges.

Modalités de l'élection

L'élection du vice-président de la CFVU de l'Université de Limoges aura lieu le lundi 27 janvier 2025 lors de la séance du conseil académique à laquelle sont convoqués les 80 membres le composant.

Chaque candidat est invité à présenter sa candidature pour l'Université devant cette assemblée. Après présentation de chaque candidat en séance, le président de l'Université de Limoges propose le candidat qu'il soutient. Il est élu à la majorité relative à un tour des membres du conseil académique plénier. En cas d'empêchement, un membre peut donner procuration écrite à un autre membre. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat du Président de l'Université.

Modalités de dépôt des candidatures

Chaque candidat aux fonctions de vice-président de la CFVU fait connaître son intention par une déclaration de candidature déposée auprès de la direction des affaires juridiques et institutionnelles de l'Université au moins 8 jours avant la réunion du Conseil Académique.

Les candidatures, devront obligatoirement comprendre le formulaire de déclaration de candidature annexé à cet appel à candidatures ainsi qu'un curriculum vitae, et doivent être adressées à la direction des affaires juridiques et institutionnelles (daii@unilim.fr) avant le **dimanche 19 janvier 2025 à 12h**.